

“Aime Dieu et



va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. X.

MONTREAL, AOUT 1883.

No. 8.

SOMMAIRE.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.
2. RAPPORT PAR M. LE PRÉSIDENT N. RENAUD.
3. DISCOURS DU DR. A. PICHÉ.
4. DISCOURS DU DR. A. B. CHAMPAGNE.

5. LÉON XIII ET LA FRANCE.
6. RUBENS ET LE PEINTRE DU CLOITRE.
7. LA VRAIE LIBERTÉ.
8. OFFICIEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des zouaves pontificaux canadiens à Joliette, le 2 juillet 1883, au collège des RR. PP. de St. Viateur, sous la présidence de M. N. Renaud, président général.

Présents: MM. le chanoine Moreau, aumônier génl. Bélanger, aumônier des zouaves de Québec. MM. les chevaliers Drolet, LaRocque, Vallée, Prendergast, le bureau complet et environ 80 autres zouaves.

M. le Prés. Général lit un magnifique rapport dans lequel il commente tous les principaux événements intéressant la cause commune “les zouaves et la religion” et en termes très bien sentis et appropriés, il fait une revue de tout ce qui s'est passé d'important et remarquable pour nous depuis l'assemblée de l'an dernier.

Ce rapport souvent couvert d'applaudissements pendant sa lecture, est adopté à l'unanimité.

NOMINATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES HONORAIRES.

Sont nommés membres honoraires de l'Union-Allet: M. le maire Guilbault, de Joliette, M. L. N. Carrier, N. P. et régistrateur, Lévis, M. Chs. H. Panneton, Joliette, M. Cyrille Beaudry, sup. des Sts. Viateurs, Joliette, M. le curé Beaudry, de Joliette, M. Henri Filion, Montréal, et M. Jules Peimans, Joliette.

Proposé par M. Rouleau, secondé par M. J. C. Bertrand de Québec, que le bureau de régie fasse dans le plus court délai possible une liste scrupuleuse et correcte de tous les membres honoraires de l'Union-Allet, et qu'une copie corrigée et correcte soit transmise à chaque section.

—Adopté.

Il est proposé par M. Drolet, secondé par M. Vallée, et résolu:

Que l'assemblée générale, ratifie les dispositions provisoires prises par le bureau de régie, dans sa séance du 27 juillet 1882, en vertu de l'art. X en augmentant le nombre des conseillers de huit à dix et décrète qu'à

l'avenir, l'art. vi de la constitution soit amendé comme suit: L'Union-Allet sera régie par un bureau de régie, composé de messieurs les officiers de la société et de dix conseillers. Le quorum sera de cinq.

Un avis de motion est donné par M. le chevalier Drolet, pour permettre au bureau de nommer un ou deux nouveaux conseillers pour l'année courante, en cas de besoin.

—Adopté.

Proposé par M. le chevalier C. A. Vallée, secondé par les chevaliers Vallée, A. LaRocque, J. A. Drolet, J. A. Prendergast, que les anciens zouaves canadiens réunis en assemblée générale à Joliette, le 2 juillet 1883, protestent contre la spoliation première et la détention prolongée du Patrimoine de St. Pierre et s'engagent, comme par le passé, à travailler énergiquement pour faire cesser cet état de choses si pénible à leurs cœurs de catholiques et de soldats.—Adopté.

PROTESTATIONS DE DÉVOUEMENT.

M. le chevalier Vallée fait, sur ce sujet, un magnifique discours dans lequel il expose clairement les droits et les privilèges de l'Eglise et du pouvoir temporel du Pape. L'orateur condamne dans des termes sévères et énergiques les empêtements des nations révolutionnaires sur les biens de l'Eglise et la détention sacrilège et illégale du Patrimoine de St. Pierre par l'Italie. Le discours de M. Vallée est beaucoup apprécié par l'assemblée, et l'orateur reçoit les chaleureuses félicitations de l'assemblée en reprenant son siège.—Applaudissement prolongés.

LES ÉLECTIONS.

Une liste imprimée de candidats aux diverses charges dans le bureau de direction de l'Union-Allet ayant été distribuée, il s'élève, à propos du caractère officiel de cette liste une vive discussion, à laquelle prennent part MM. l'aumônier E. Moreau, Martin, Drolet, Vallée, Champagne, Trudelle et Em. Tassé.